

C'est une chose tellement fondamentale à la Chambre des communes que le débat tout entier s'en est ressenti. Nombreux sont nos collègues qui, de part et d'autre de la Chambre, ne pourront prendre la parole. C'est une honte, car on s'était explicitement engagé à deux reprises à ce que cela ne se produise pas.

Tout en écoutant le premier ministre pendant son intervention de deux heures et plus au cours de laquelle il n'a cessé de tourner autour du pot, je pensais à un poème de Omar Khayyan que j'avais lu dans son ouvrage intitulé «*Rubaiyyat*» et qui décrit bien selon moi une partie du problème. Ce poème dit ceci:

Myself when young,
Did eagerly frequent,
Doctor and saint, and heard great argument,
About it, and about, but ever more,
Come out by the same door
As in I went.

Il est dommage que le premier ministre n'ait pas agi plus tôt. Il l'a d'ailleurs dit lui-même lors de son intervention du 23 mars. Il a déclaré alors qu'en 1971, lors de la conférence de Victoria, toutes les provinces étaient d'accord, à l'exception d'une seule, et pour une raison précise. L'ironie dans tout ça, c'est que le Québec a obtenu ce qu'il voulait de toute façon.

Le premier ministre a aussi déclaré—et personne n'a pensé à vérifier la chose encore, parce qu'il a donné l'impression de tellement tenir au projet constitutionnel—: «J'ai laissé passer quelques années». Quelques années en effet. Il a attendu jusqu'au 19 avril 1975—il l'a avoué lui-même—pour s'en prendre au progrès économique et porter un coup fatal à notre pays. C'est pourquoi nous éprouvons tant de difficultés aujourd'hui à modifier notre constitution.

● (1550)

Des voix: Bravo!

M. MacKay: C'est entendu, mieux vaut tard que jamais. Nous pourrions faire preuve de plus d'esprit de collaboration et être plus constructifs. Nous aurions pu l'être déjà auparavant si le premier ministre n'avait décidé de recourir à sa stratégie habituelle d'affrontement—méthode consistant à diviser et à bernier comme le dirait Walter Stewart.

Toutefois, quand on regarde trop loin en arrière, on peut perdre sa vision de l'avenir. Je n'ai donc pas l'intention de passer mon temps de parole à ressasser le passé. La dégradation des relations fédérales-provinciales au cours des douze dernières années n'est cependant pas sans raison et je tiens à rappeler à mes collègues qu'abstraction faite des problèmes inhérents à la réforme constitutionnelle, les difficultés qui ont surgi ces dernières années sont tout à fait pertinentes lorsqu'il s'agit d'évaluer ce qui se passe dans notre pays aujourd'hui parce qu'elle ont une incidence sur le climat des relations fédérales-provinciales.

Par exemple, quand on prend connaissance de la politique énergétique actuelle du gouvernement, on a d'emblée une sensation de déjà vu. C'est ce que j'ai ressenti lorsque j'ai entendu Donald MacDonald présenter ses politiques le 6 décembre 1973. A l'époque, il s'agissait d'une politique très exhaustive. Elle devait permettre d'accomplir beaucoup de choses pour le Canada. Elle prévoyait l'établissement d'un marché national pour notre production de pétrole classique et synthétique, lequel marché devait être soutenu au moyen d'un

La constitution

système d'établissement des prix, de subventions suffisantes pour développer notre industrie pétrolière, la construction de pipe-lines dans l'Est du pays et un programme d'encouragement à la conservation de l'énergie.

La grande nouvelle à l'époque, c'était que nous devions suffire à nos propres besoins en énergie pour 1980 si tout allait bien. Mais aujourd'hui, sept ans plus tard, l'est du Canada n'est toujours pas approvisionné par pipe-line bien que le premier ministre l'ait promis solennellement le 25 janvier de l'année dernière; l'industrie est en proie au chaos, et le gouvernement et les provinces productrices ne s'entendent pas sur le prix du pétrole. Ce genre de réalisations ne fait rien pour inspirer confiance aux Canadiens, et ce n'est là qu'une des nombreuses erreurs grossières du premier ministre et de son gouvernement.

Si John Diefenbaker était ici aujourd'hui, on pourrait l'entendre dire, et à bon droit: «Voilà la même vieille bande qui remet ça.»

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Que peuvent donc attendre les Canadiens d'un gouvernement comme celui-ci lorsqu'il entend de modifier la constitution? Pourra-t-il étendre le champ de nos libertés de manière à faire du Canada un pays meilleur et plus heureux? J'ai des doutes, car en vertu de notre tradition britannique, notre constitution n'est pas la source mais la conséquence d'un large ensemble de libertés dont nous jouissons déjà puisqu'elles font partie de notre patrimoine. Le gouvernement ne peut pas nous donner des droits. Nous les possédons déjà. Il peut certes essayer de les restreindre, de les définir ou de les énumérer mais il n'a pas le droit de donner à la population canadienne l'impression qu'il peut les lui accorder. Le gouvernement veut conserver les pouvoirs résiduels. Telle est son ambition mais en réalité c'est précisément l'inverse. Les pouvoirs résiduels appartiennent au peuple et tout pays qui l'oublierait le ferait à ses risques et périls.

J. A. Corry, professeur de droit éminent et respecté de l'Université Queen's, a dit ceci:

... la constitution n'est jamais la garantie d'un bon gouvernement: Si la constitution est bonne en ce sens qu'elle tient bien compte de façon équilibrée des opinions et des attitudes de la population, elle rend d'autant plus facile la tâche de bien gouverner. Mais le principal service que peut rendre une bonne constitution est de placer des bâtons dans les roues d'un mauvais gouvernement.

La conception qu'a le gouvernement de ce qu'est une constitution correspond-elle à la description qu'en donne le professeur Corry? Reflète-t-elle les opinions et les attitudes en vigueur au Canada ou, par le biais de la clause référendaire, va-t-elle permettre à un mauvais gouvernement d'investir l'argent des contribuables en propagande pour influencer leur façon de penser? Il s'agit d'une préoccupation fondamentale très sérieuse. L'équité de la démarche du gouvernement est absolument vitale si nous voulons avoir recours au référendum pour façonner l'avenir de notre pays.

En octobre dernier, le secrétaire exécutif du comité des ressources de l'Arctique canadien, groupe de pression à but non lucratif, a lancé une mise en garde. Il a signalé que la propagande gouvernementale en matière d'énergie et de constitution contenait des erreurs factuelles grossières. Il s'agit des campagnes de publicité financées à même le Trésor public. Il a également fait remarquer que le gouvernement fédéral n'est pas assujéti à l'article 36 de la Loi relative aux enquêtes sur